



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 172/2023
SÉANCE N° 7 DU 27 NOVEMBRE 2023

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT - CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVE LE CAUE (CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 21 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 07), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard (jusqu'à 21 h 40), Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22 et jusqu'à 20 h 18), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris (à partir de 18 h 42), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 12), Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon (jusqu'à 21 h 05), Samia Sultani (jusqu'à 20 h 20), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20h 45), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand (jusqu'à 20 h 52), Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 20).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Jocelyne Richard, Annette Chesnel et Paul Le Gal-Huamé.

Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 20 h 07), Loïc Broussey a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Caroline Garnier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Béatrice Ferron (à partir de 19 h 12), Christine Droguet a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Catherine Roy, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 21 h 05), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Anthony Roullier, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Nadège Davoust et Patrick Péniguel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 29 novembre 2023.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT - CONVENTION DE PARTENARIAT
CONCLUE AVEC LE CAUE (CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME
ET ENVIRONNEMENT)

Rapporteur : Patrice Morin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles
L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 110/2018 du conseil communautaire du 22 octobre 2018
adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2024,

Vu la délibération n° 14/2020 du conseil communautaire du 3 février 2020
modifiant le PLH 2019/2024 pour intégrer les 14 communes de l'ex Pays de Loiron,

Considérant la nécessité d'accompagner les propriétaires de biens vacants d'au
moins 2 ans, sur ou sous occupés, situés en zones urbaines,

Considérant les missions du CAUE définies par la loi sur l'architecture de 1977,

Considérant le projet de convention de partenariat entre le CAUE et Laval
Agglomération, pour 1 an (2024),

Après avis favorable de la commission aménagement, habitat et politique de la
ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention de partenariat entre le CAUE et Laval Agglomération
sont approuvés.

Article 2

Le conseil communautaire attribue au CAUE, sur 1 an (2024), une subvention
annuelle de de 8 000 €, en fonction des missions qui seront réalisées.

Article 3

Les crédits sont prévus au budget et dans l'AP/CP (autorisation de programme /
crédits de paiement) du Programme Local de l'Habitat 2019/2024 votée au conseil
communautaire du 25 février 2019.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout
document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Sylvie Vielle et Louis Michel, en tant que membres du conseil d'administration du CAUE, n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-172-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23